



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 16 août 2021 à 14 h
Exceptionnellement tenue à huis-clos, par Vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Julie Boisvert, Secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Benoît Pelland, Directeur des services administratifs et du greffe

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 14 h.

CA21 30 08 0249

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 août tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une question concernant les investissements en services communautaires
 - Une question concernant la réfection de la rue Notre-Dame.
- _____

CA21 30 08 0250

OCTROI - CONTRAT - ENTREPRISE - LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN PONCEAU ET RÉFECTION DE SENTIER - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC21-03 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Entreprise Daniel Robert inc. un contrat pour des travaux de reconstruction d'un ponceau et réfection de sentier au parc Armand-Bombardier, au prix de sa soumission, soit au montant de 138 728,84 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-03 (2 soumissionnaires) ;

D'autoriser une dépense de 162 601,72 \$ contingences, incidences et taxes incluses, à cet effet ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de la firme Les entreprises Daniel Robert inc.

ADOPTÉ

20.01 1216183001

CA21 30 08 0251

OCTROI - CONTRAT - ENTREPRISE - URBEX CONSTRUCTION INC - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - ABRI ET TRAVAUX CONNEXES - PARC DU BOUT-DE-L'ÎLE - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC21-11 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Urbex construction Inc., un contrat pour des travaux d'aménagement d'un abri et travaux connexes au parc du Bout-de-l'île, au prix de sa soumission, soit au montant de 153 602 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-11 (4 soumissionnaires) ;

D'autoriser une dépense de 171 962,20 \$ contingences, incidences et taxes incluses à cet effet ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Urbex construction Inc.

ADOPTÉ

20.02 1216183003

CA21 30 08 0252

AUTORISER -SIGNATURE - ENTENTE - HYDRO-QUÉBEC - EXÉCUTER - TRAVAUX D'AUGMENTATION DU CALIBRE DU COFFRET DE BRANCHEMENT DE 600A À 1600A 347/600V - ALIMENTÉ - POSTE DISTRIBUTEUR SUR SOCLE - CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN - MANDATER - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS - SIGNER - ENTENTE - AUTORISER - DÉPENSE - FINANCEMENT - TRAVAUX

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'une entente avec Hydro-Québec afin d'exécuter les travaux d'augmentation du calibre du coffret de branchement de 600A à 1600A 347/600V alimenté par un poste distributeur sur socle au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, au montant de 143 805,92 \$, taxes incluses;

De mandater le directeur des Travaux publics à signer cette entente;

D'autoriser une dépense totale de 172 567,10 \$ taxes et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1218274003

CA21 30 08 0253

MANDATER - MONSIEUR LUC CASTONGUAY - DIRECTEUR - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES - DÉPOSER - DEMANDE - POUR ET AU NOM - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DEMANDE DE FINANCEMENT - FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS - PROJET - PARC MÉDÉRIC-ARCHAMBAULT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De mandater monsieur Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, afin de déposer une demande, pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, relativement à une demande de financement au Fonds Canadien de revitalisation des communautés, dans le cadre du projet du parc Médéric-Archambault.

ADOPTÉ

30.01 1216183008

CA21 30 08 0254

RATIFICATION - PROGRAMMATION - AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES -POINTE-AUX-TREMBLES - POUR - ANNÉE 2021 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION - DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021;

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005C** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002C** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002C** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003C** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001C** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe;

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public";

ADOPTÉ

40.01 1213163002

CA21 30 08 0255

ÉDICTION - ORDONNANCE - OCA21-(5984)-001 - EXEMPTANT - PROPRIÉTÉS SITUÉES - 12128, 12134 ET 12140, RUE RENÉ-LÉVESQUE - PERMETTRE - AUCUNE - CASE DE STATIONNEMENT - SOIT FOURNIE - AU LIEU - TROIS CASES - EXIGÉ - RÈGLEMENT DE ZONAGE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT les demandes de permis de transformation pour des bâtiments résidentiels situés au 12128, 12134 et 12140 rue René-Lévesque, sur les lots 1 260 422, 1 260 423 et 1 260 424 dans le district de Pointe-aux-Trembles et suite à la demande du requérant de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir le nombre total de cases de stationnement qui lui est exigé;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA21-(5984)-001, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, tel que modifié), exemptant les propriétés situées au 12128, 12134 et 12140, rue René-Lévesque sur les lots 1 260 422, 1 260 423 et 1 260 42, afin de permettre qu'aucune case de stationnement ne soit fournie, au lieu de 3 cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement aux demandes de permis de transformation numéro 3002472174, 3002472194 et 3002472195 – District de Pointe-aux-Trembles.

De prendre acte de son engagement à verser 7 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉ

40.02 1210394007

CA21 30 08 0256

EDICTIION - ORDONNANCE - OCA21-(C-4.1)-009 - VISANT À - SÉCURISER - DÉPLACEMENTS - AMÉLIORER - ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE -OPTIMISER - OFFRE DE STATIONNEMENT - ABORDS - PLAGE DE L'EST

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-009**, autorisant :

A - Les changements des doubles sens de circulation en sens unique pour les rues suivantes ;

- Sur la rue Bellerive : entre la 92e Avenue et la 94e Avenue en direction est ;
- Sur la 93e Avenue : entre la rue Bureau et la rue Bellerive en direction sud ;
- Sur la 94e Avenue : entre la rue Bellerive et la rue Bureau en direction nord ;

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation sera installée

B - Les modifications aux arrêts obligatoires suivants :

- Installation d'un arrêt obligatoire sur la 92e Avenue à l'angle de la terrasse Bellerive, côté ouest en direction sud ;
- Installation d'un arrêt obligatoire sur la rue Bellerive à l'angle de la 93e Avenue, côté ouest en direction nord/est ;
- Installation d'un arrêt obligatoire sur la rue Bellerive à l'angle de la 93e Avenue, côté est en direction nord/est ;
- Installation d'un arrêt obligatoire sur la rue Bellerive à l'angle de la 94e Avenue, côté sud et nord, direction est ;
- Installation d'un arrêt obligatoire sur la 94e Avenue à l'angle de la rue Bureau, côté ouest en direction nord ;

La nouvelle signalisation d'arrêt obligatoire devra être installée conformément aux dispositions prévues au Tome V de la signalisation routière au Québec

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation sera installée

- L'enlèvement de l'arrêt obligatoire situé sur la rue Bellerive à l'angle de la 92e Avenue, côté nord en direction ouest
- L'enlèvement de l'arrêt obligatoire situé sur la rue Bellerive à l'angle de la 93e Avenue, côté nord en direction ouest ;
- L'enlèvement de l'arrêt obligatoire situé sur la 93e Avenue à l'angle de la rue Bureau, côté est en direction nord ;
- L'enlèvement de l'arrêt obligatoire situé la 94e Avenue à l'angle de la rue Bellerive, côté ouest en direction sud ;

L'enlèvement de cette signalisation d'arrêt obligatoire devra être enlevé conformément aux dispositions prévues au Tome V de la signalisation routière au Québec

C- Le dégagement des intersections suivantes :

L'installation d'une signalisation verticale interdisant en tout temps le stationnement à moins de 5,0 mètres des coins des rues et des avenues aux intersections suivantes :

- Terrasse Bellerive et la 92e Avenue ;
- Rues Bellerive/Bureau et la 92e Avenue ;
- Rue Bureau et la 93e Avenue ;
- Rue Bellerive et la 94e Avenue ;
- Rue Bureau et la 94e Avenue ;
- Rue Bureau et la 96e Avenue ;

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation sera installée

D - Le changement de prescription de stationnement suivant :

- Sur le côté sud de la rue Bureau, entre la 94e et la 96e Avenue, Stationnement interdit les jeudis de 9 h À 10 h du 1er avril au 1er décembre ;
- Retrait de 2 cases de stationnement devant l'accès de la plage sur la rue Bureau et possibilité d'un stationnement 5 min pour être utilisé comme débarcadère ;
- Stationnement réservé aux personnes handicapées sur le côté est de la 94e Avenue, immédiatement au nord de la rue Bellerive (2 cases).

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation sera installée

ADOPTÉ

40.03 1213971002

CA21 30 08 0257

NOMINATION - MONSIEUR JOSEPH ARAJ - À TITRE - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - À COMPTER - 25 AOÛT 2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 27 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), il appartient au conseil d'arrondissement de procéder à la nomination d'un secrétaire d'arrondissement;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De nommer monsieur Joseph Araj à titre de secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, à compter du 25 août 2021.

ADOPTÉ

51.01 1214860004

CA21 30 08 0258

LEVÉE - SÉANCE

À, 14 h 10,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut